

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS DES CONSEILS DE COMPOSANTES  
CORRESPONDANT AU PERIMETRE DES COMITES LICENCES AU COMITE DE PILOTAGE DU NOUVEAU CURSUS  
UNIVERSITAIRE (NCU) « MONPASSPRO »**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 07 MARS 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 et 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 24 janvier 2023 n° 2023-01-24-01 ;

Vu la délibération du Directoire en date du 20 février 2023 n° 2023-02-20-01 ;

Considérant que le représentant USAGER du CFVU au comité de pilotage (COPIL) du nouveau cursus universitaire (NCU) « MonPassPro » est désigné par et parmi le collège des usagers CFVU après appel à candidature ;

Considérant les candidatures déposées ;

#### **PRESENTATION DU PROJET**

L'UCA est dans la cinquième année de déploiement de « MonPassPro » dispositif lié à l'appel à projet Nouveau Cursus Universitaire financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Il est dédié à la réussite, l'orientation, la réorientation et l'insertion professionnelle des étudiants de l'université Clermont Auvergne.

« MonPassPro » s'inscrit dans les grandes orientations de l'UCA qui visent à :

- Faire face à l'hétérogénéité des publics et aux erreurs d'orientation des premières années de licence en particulier ;
- Améliorer l'orientation des étudiants et accompagner et valoriser leur insertion professionnelle en développant leurs compétences ;
- Soutenir l'innovation pédagogique au service de la réussite de ses étudiants.

L'un de ces axes RéoPass est dédié spécifiquement à l'accompagnement des étudiants-es de premiers cycles dans leur projet de réorientation. Il s'intègre progressivement à l'ensemble des licences 1 de l'UCA sous forme d'une UE de 24 heures où sont travaillées les compétences à s'orienter et également les compétences psychosociales.

Dans le but d'une amélioration continue, la participation des étudiants au pilotage de ce dispositif est essentielle. Le comité de pilotage comprendra désormais :

- 4 membres de MonPassPro :
  - La responsable scientifique du NCU MonPassPro, qui préside ce COPIL, détermine l'ordre du jour et le calendrier des réunions ;
  - La cheffe de projet du NCU MonPassPro ;
  - Le Directeur de la Formation de l'UCA ;
  - Le Directeur Opérationnel des Systèmes d'Information (DOSI) ou son représentant ;
- 4 représentants étudiants :
  - 1 élu CFVU, désigné par et parmi le collège des usagers CFVU après appel à candidature ;
  - 1 élu étudiant des conseils de composantes correspondant au périmètre du Comité Licences DEM (composantes de l'Institut DEM), désigné par le collège des usagers du CFVU, après appel à candidature ;
  - 1 élu étudiant des conseils de composantes correspondant au périmètre du Comité Licences LLSHS (composantes de l'Institut LLSHS), désigné par le collège des usagers du CFVU, après appel à candidature ;

- 1 élu étudiant des conseils de composantes correspondant au périmètre du Comité Licences Scientifiques (composantes de l'Institut des Sciences, UFR de Biologie, ISIMA et UFR de Médecine et des Professions Paramédicales), désigné par le collège des usagers du CFVU, après appel à candidature ;
- 4 représentants du monde socio-économiques (3 entreprises et 1 organisme de formation/insertion), proposés par la présidente du COPIL et validés par le comité institutionnel.

Ce comité de pilotage détermine la mise en œuvre des orientations stratégiques et du plan d'action validé en CFVU. Il assure le suivi des actions et leur évaluation. Il prépare le bilan qui est présenté au comité institutionnel.

En devenant membre de cette instance de pilotage vous aurez l'opportunité d'être force de propositions tout en échangeant avec les équipes de « MonPassPro » et des représentants du monde socio-économiques.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Sandra DEPLANCHE, responsable adjointe de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) ;

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

De désigner :

- Maxime MUSCAT en tant que représentant étudiant élu au Conseil de l'École de Droit correspondant au périmètre du Comité Licences DEM ;
- Natael VIAL en tant que représentant étudiant élu au Conseil de l'UFR Psychologie correspondant au périmètre du Comité Licences LLSHS ;
- Léo DELOUIS en tant que représentant étudiant élu au Conseil de l'UFR de Chimie correspondant au périmètre du Comité Licences Scientifiques ;

au comité de pilotage (COPIL) du nouveau cursus universitaire (NCU) « MonPassPro ».

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Membres USAGERS en exercice : 16

Votes : 12

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 2

**Le Président**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION 2023-05-23-01

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

PUBLIÉ LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.